

PATRIMOINES DES JARDINS ET PAYSAGES CULTURELS EUROPEENS : LE LABORATOIRE CULTRE-NATURE D'UNE AUTRE EUROPÉANITÉ ?

Sylvain Hilaire

Parmi tous les champs d'expression des patrimoines européens, le paysage apparaît comme un des plus sollicités ces vingt dernières années, aussi bien sur le plan régional qu'au niveau des Etats ou des instances européennes. A ce titre, le patrimoine paysager peut déjà être considéré comme un des nouveaux champs d'exploration des patrimoines européens du XXI^{ème} siècle. Il prolonge en cela les stratégies de légitimation de l'Union européenne déjà engagées autour du patrimoine culturel¹, avec une spécificité forte liée à la nature polysémique, et même polymorphe, de la notion de « paysage », qui n'est pas sans poser des problèmes sur le plan de la définition des politiques de conservation et de valorisation².

La Convention européenne du paysage adoptée par le Conseil de l'Europe en 2000 à Florence, n'en reste pas moins un acte majeur de cette forme de « stratégie paysagère » avancée par les institutions européennes. Elle s'est encore confortée récemment avec la « stratégie XXI », issue de la Déclaration de Namur adoptée en avril 2015, marquant l'intégration des dimensions paysagères dans les enjeux stratégiques des politiques culturelles et patrimoniales européennes. L'affirmation du patrimoine jardin s'est exprimée quant-à-elle plus récemment, en lien avec la dernière politique paysagère, en particulier par l'initiative « Herein au jardin », initiée aussi en 2015 par le Comité Directeur de la Culture, du Patrimoine et du Paysage du Conseil de l'Europe.

Une telle émergence institutionnelle traduit un enjeu sociétal autour de problématiques culturelle, sociale et environnementale plus globales. A notre sens, l'Europe des jardins et des consciences paysagères reste cependant à faire encore très largement. Il existe en effet un paradoxe, entre l'attrait touristique et les multiples manifestations de la « mode jardinière », ses liens avec l'expression du « tout paysage », et le niveau de conscience réel de l'importance centrale du jardin et de la relation paysagère dans l'héritage culturel européen, en tant que schéma structurant des cultures de l'Europe, de leur rapport au monde et à leur « environnement », depuis leurs plus lointaines racines indo-européennes³. La simple approche par l'histoire de l'art des jardins permet déjà de traverser des pans entiers de la culture européenne depuis ses origines jusqu'à nos jours⁴. La capacité inter-médiatrice du jardin sur les paysages culturels⁵, sur les lieux de mémoire et sur l'identité collective en général, est dans ce contexte à relever⁶. Cette intermédiation du jardin et de ses paysages culturels, en tant qu'espaces transitionnels, permet d'interroger en profondeur les catégories patrimoniales classiques, entre patrimoines matériel, immatériel, naturel, ou culturel.

Il reste maintenant à savoir comment peut se traduire de telles orientations prospectives sur un plan opérationnel. La présente réflexion se conçoit dans ce cadre comme un essai de synthèse⁷ de divers travaux de recherches⁸ et d'expérimentations de terrain, menés depuis les années 2000 pour explorer ces potentialités du « jardin-paysage » pour l'expression des consciences collectives patrimoniales. Ces expériences se sont déroulées dans les Yvelines, entre les jardins de Port-Royal des Champs, et le site de la maison-musée Jean Monnet, propriété du Parlement européen. Elles partent du même postulat : appréhender le jardin comme une entité patrimoniale complexe, un espace anthropique présentant une forme d'hybridation culture-nature sans cesse réinvestie et renouvelée, et présentant une capacité d'intermédiation culturelle, sociale et environnementale agissante. En des termes plus prosaïques, cela revient à dire que ce « jardin-paysage » constitue l'un des espaces les plus opérants d'accès à la mémoire collective, ainsi qu'aux sociabilités et représentations collectives qui leur sont attachées. Il constitue à ce titre un espace sociétal matriciel, sorte « d'incubateur des consciences », en particulier patrimoniales. Un substrat patrimonial qui se révèle particulièrement structurant dans le contexte culturel européen⁹.

Les expériences de créations participatives de « jardins patrimoniaux »¹⁰ entre Port-Royal et la Maison Monnet cherchent à explorer et valoriser ce potentiel insoupçonné du jardin, afin de le mettre en partage avec le plus grand nombre, notamment sur le plan socio-thérapeutique. Ces jardins sont ainsi conçus comme « troisième lieu culture-nature », espaces de rencontres et de convergences, où peuvent se retisser d'autres relations aux lieux, à soi et au monde, d'autres modalités d'échanges, d'inspirations et de créations, d'autres relations au temps et au vivant... Ce qui revient toujours à l'idée de « cultiver notre jardin », dans toutes ses dimensions. Depuis les premières expériences de Port-Royal-des-Champs, distinguées en 2005 par un prix de la *Fondation de France* comme projet culturel innovant¹¹, puis identifiées plus récemment par le Ministère de la Culture français comme cas référent de « jardins collectifs patrimoniaux »¹², une association à vocation européenne a pu naître sur ces bases pour développer la démarche, reposant sur une méthode et un dispositif d'intervention original, croisant les approches culturelle, sociale, thérapeutique et environnementale. Cette association, dénommée *Paradeisos - Jardins européens*, propose ainsi d'explorer l'euro-péanité culturelle par la porte du jardin et des paysages associés, par la création collective et partagée de « jardins patrimoniaux », conçus comme espaces de médiation et d'interprétation du patrimoine européen. La réalisation du premier « jardin citoyen européen » a ainsi pu se concrétiser sur le site de la Maison-musée Jean Monnet, avec le soutien de l'association Jean Monnet, du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France. Le volet participatif du projet a ensuite pu se mettre en place avec des acteurs locaux des secteurs culturel, éducatif et médico-social. En terme d'objectifs stratégiques globaux, cette typologie de « jardin patrimonial » se conçoit comme un espace expérimental explorant d'autres modalités d'intériorisation et de conscientisation patrimoniale, par la valorisation des interactions entre diversité culturelle et naturelle, ainsi que par l'exploration de nouvelles dynamiques socio-écologiques sur le territoire, à ses diverses échelles, jusqu'au plan européen.

On peut rappeler pour finir que l'Europe représente depuis des temps immémoriaux un prodigieux laboratoire anthropo-historique d'interactions culture-nature, cela dans des nuances interprétatives diversifiées, mais qui ont en commun d'utiliser l'espace du jardin et du paysage comme médiation essentielle de leur construction culturelle et sociétale.

L'entité patrimoniale « jardin-paysage », malgré sa fausse apparence grégaire ou décorative, recèle en réalité un potentiel de valorisation encore largement inexploité, qui semble pouvoir répondre à nombre d'enjeux sociétaux contemporains, comme lieu de convergence et d'exploration de nouvelles approches interdisciplinaires. A l'heure des défis environnementaux majeurs, de crises politiques, sociales et identitaires, mais aussi d'évolutions épistémologiques fondamentales, en particulier entre sciences humaines et sciences du vivant¹³... l'Europe possède avec son exceptionnel patrimoine jardin et paysager un atout stratégique unique sur lequel s'appuyer.

¹ Guérin (Marie-Anne). 2008. « Le patrimoine culturel, instrument de la stratégie de légitimation de l'Union européenne... », *Politique européenne*, 25. p. 231-251.

² Priore (Riccardo). 2000. « La Convention européenne du paysage ou de l'évolution de la conception juridique relative au paysage... », in *Revue Européenne de Droit de l'Environnement*, 3, p. 281-299 ; Gestin (Jean-Pierre). 1996. « Un objet de musée : la paysage. Le paysage un concept ambiguë ». *Publics et musées*, 10, p. 93-101.

³ Louys (Daniel). 1992. *Le Jardin, mythe fondateur de l'Occident*. Paris : Le Cerf ; Walter (François). 2004. *Les figures paysagères de la nation. Territoire et paysage en Europe*. Paris : éd. EHESS ; Hilaire (Sylvain). 2017. « Le jardin sauvage aux sources de l'Humanité ». *Revue des Deux Mondes*. (Hors-série Patrimoine), *Le Jardin. Reflet des cultures et de l'Histoire*, p. 9-19.

⁴ Les ouvrages sont nombreux sur ce sujet, comme celui de Bazin (Germain). 1988. *Paradeisos, ou l'art des jardins*. Paris : éd. du Chêne ; ou Kluckert (Ehrenfried). 1999. *Gartenkunst in Europa – von der Antike bis zur Gegenwart*, éd. Könemann.

⁵ La notion de « paysage culturel » posant encore de nombreux problèmes de définition, non seulement dans l'approche internationale de l'Unesco, mais aussi sur le plan européen. Voir en particulier Crouzet (François).1990. *Les paysages culturels européens. Héritage et devenir*. Paris : PUPS ; 2001. *Patrimoine et paysages culturels*. Actes du colloque international de Saint-Emilion, Collection "Des lieux et des liens", Editions confluentes.

⁶ Mosser (Monique) et Nys (Philippe). 1995. *Le jardin, art et lieu de mémoire*. Besançon, éd. l'Imprimeur ; Assunto (Rosario). 1988. *Ontologia e teleologia del giardino*. Milan : Képos.

⁷ Référence ici à notre dernière communication d'octobre 2018 pour l'*Institut Européen des Jardins et des Paysages* : « Jardins, partage et consciences patrimoniales, les expériences croisées des jardins de Port-Royal au Jardin citoyen européen de la Maison-musée Jean Monnet ». <http://europeangardens.eu/events/event/jardins-partage-et-consciences-patrimoniales-les->

[experiences-croisees-des-jardins-de-port-royal-au-jardin-citoyen-europeen-de-la-maison-musee-jean-monnet-par-sylvain-hilaire-chateau/?grandpublic=1](https://www.revuedesdeuxmondes.fr/jardin-coeur-enjeux-politiques-culturels-societes-europeennes/)

⁸ Hilaire (Sylvain), *Port-Royal des Champs, haut lieu de mémoire : étude des jardins et des paysages culturels*, thèse d'Histoire, Universités Sorbonne Paris Cité / Versailles Saint-Quentin, soutenue le 27 septembre 2017.

⁹ Luginbühl (Yves). *La mise en scène du monde : la construction du paysage européen*. Paris : éditions CNRS ; Hilaire (Sylvain). 2018. « Jardins historiques, soins, partages et consciences patrimoniales... », actes du colloque « Que deviennent les jardins historiques ? Un état des lieux », Hauts-de-Seine / ICOMOS / Institut Européen des Jardins et des Paysages. Thème également exploré pour la *Revue des Deux Mondes* : « Le jardin au cœur des enjeux politiques et culturels des sociétés contemporaines ».

<https://www.revuedesdeuxmondes.fr/jardin-coeur-enjeux-politiques-culturels-societes-europeennes/>

¹⁰ L'expression « jardin patrimonial » reprend et prolonge sur un plan participatif l'approche développée par Dominique Anglésio et Philippe Hilaire dans un précédent n° de la revue *Publics et Musées* : Anglésio (Dominique) et Hilaire (Philippe). 1996. « La restauration du patrimoine jardiné et paysager et la réinvention des intentions ». *Publics et musées*, 10, p. 63-78.

¹¹ Rapports qui ont permis d'affiner le dispositif, menés d'abord pour l'Agence Européenne du Management Culturel (AEMC), puis pour la *Fondation de France*. Hilaire (Sylvain). 2005. *Projet Paradeisos - Jardins européens : étude de faisabilité pour un projet culturel européen*. AEMC ; 2006. *Jardins d'Utilités de Port-Royal. Mise en place de jardins expérimentaux de type « patrimoniaux » sur le site de Port-Royal des Champs*. Rapport-bilan pour la Fondation de France.

¹² Un article à paraître pour la revue *In situ* du Ministère de la Culture en propose une mise en perspective générale : Hilaire (Sylvain). 2018. « Les jardins collectifs de l'Histoire, ou comment "jardiner la mémoire" : L'expérience de Port-Royal des Champs », revue *In situ, revue des patrimoines*.

¹³ Parmi les grands questionnements actuels : 2003. *Genetic Nature/Culture. Anthropology and Science beyond the Two-Culture Divide*. Ed. Alan Goodman, Deborah Heath, Susan Lindee. University of California Press.